

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

VISANT À REJETER LE PROJET D'ACCORD SUR LES DROITS DE DOUANE ET LE
COMMERCE DU 27 JUILLET 2025 ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ETATS-UNIS -
(N° 2072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 15

AMENDEMENT

présenté par
M. Maurel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 32, substituer aux mots :

« signifier à »

les mots :

« réitérer auprès de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à actualiser le projet de résolution pour tenir compte des initiatives déjà entreprises par le Gouvernement français.